

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 4 JUIN 2012 À 19:30 HEURES.**

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, Vincent More et Stéphane Fraser.  
La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Est absent : Le conseiller, monsieur David Guimont.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.**

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Vadeboncoeur en lisant la déclaration des élus.

2012-06-87

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-06-88

**3. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 2 mai 2012**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 2 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**4. Information du maire**

Le maire informe sur les rencontres du mois de mai auxquelles il a assisté : MRC, aboiteaux, Parc de l'Anse.

**5. Information des conseillers**

M. Goulet informe sur le focus groupe auquel il a assisté par le MRC de Rivière-du-Loup portant sur le leadership.

**6. Information de la directrice générale**

Information d'une étude de Postes Canada sur la sécurité de l'emplacement des boîtes postales. Fête Nationale le 23 et 24 juin prochain à Notre-Dame-du-Portage.

**AFFAIRE POLITIQUE**

**7. Projet d'aqueduc au centre du village**

Point d'informations sur le projet.

**8. Rencontre d'information gens du Parc de l'Amitié**

Point d'information sur une possibilité de rencontre en juin avec les résidents.

**9. Rencontre Parc de l'Anse**

Point d'information sur l'avancement du dossier.

**10. Association des plus beaux villages du Québec**

Point d'information sur l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec

**ADMINISTRATION**

2012-06-89

**11. Expiration de la période d'absence d'un membre du conseil**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 13 février 2012 le conseiller, monsieur David Guimont fait défaut d'assister aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 317 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* indique que « Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste. Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. »

CONSIDÉRANT QUE la séance tenante est la séance qui clôture les 90 jours du défaut d'assister de l'élu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil accorde selon l'article 317 de la LERM un délai de grâce de 30 jours au conseiller, monsieur David Guimont qui était dans l'impossibilité d'assister aux rencontres précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**12. Résolution pour la firme Mallette en tant que vérificateur externe pour Recyc-Québec**

2012-06-90

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte demandée par Recyc-Québec concernant la transmission des données de 2011 de la collecte sélective des matières recyclables doit être faite par un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe de la municipalité est Mallette et qu'il a fait la reddition de 2010 concernant le même sujet.

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil mandate Mallette de Rivière-du-Loup pour faire la reddition de compte de Recyc-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**13. Adoption du règlement de tarification #2012-05-319**

2012-06-91

CONSIDÉRANT QUE le chapitre II du Code municipal permet à toute municipalité locale d'imposer des taxes foncières, compensations ou tarifications afin de rencontrer les dépenses prévues pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permet d'adopter un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 2 mai 2012 à la salle du conseil Gilles-Moreau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le règlement # 2012-05-319 soit adopté,

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**14. Surveillance pour le laboratoire de sol – ouverture de soumission**

2012-06-92

CONSIDÉRANT QUE lorsque des travaux d'aqueduc au centre du village seront débutés, des services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux seront requis;

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été faites à 3 firmes de laboratoire de sol ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Code Municipal le devis pour une telle surveillance doit être d'ordre d'analyse par pondération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions conformes et qu'elles ont été analysées par un comité ;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse le résultat est le suivant :

FIRME	PONDÉRATION
Laboratoire LER :	27.89 = rang 1
Laboratoire LVM :	27.53 = rang 2

CONSIDÉRANT QUE les services sont ceux décrits dans le devis lors de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'effectueront conformément aux exigences des plans et devis du consultant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil adopte la proposition du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-06-93

**15. Demande à la Commission de toponymie**

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau promoteur «le Développement les Pèlerins » développe présentement une partie dans le secteur de la rue des îles;

CONSIDÉRANT QUE le nom des voies de Notre-Dame-du-Portage fait généralement référence au relief ou à leur situation géographique (route du Fleuve, rue de la Colline, rue des îles, route de la Montagne, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le développement de la rue des îles et les rues transversales sont des noms d'îles dans le Fleuve face à Notre-Dame-du-Portage : rue de l'île-aux-Fraises, rue de l'Île aux-Lièvres, rue de l'Île-Lemoine, rue des Cayes et que dans le nouveau développement des promoteurs il y a 2 nouvelles rues;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire poursuivre cette tradition en attribuant des noms d'îles et suggère : rue du Gros-Pèlerin et rue du Petit-Pèlerin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil demande à la Commission de Toponymie d'Accepter les noms de rue proposés.

Ces nouvelles désignations seront transmises à la Commission de toponymie du Québec pour approbation. Le plan du développement résidentiel situant les rues sera également joint à l'envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-06-94

**16. Demande de Patrimoine et culture – passe familiale pour la piscine 2013**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de Patrimoine et Culture concernant un concours de photos sur Notre-Dame-du-Portage;  
CONSIDÉRANT QUE Patrimoine et Culture demande que la municipalité fournisse une passe familiale à la piscine pour la saison d'été 2013 lors de ce concours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil accepte de donner une passe familiale de piscine pour 2013 à Patrimoine et Culture lors de leur concours de photos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.

2012-06-95

**17. Édifice municipal devis pour charge électrique**

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal est le point de coordination en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a comme projet d'installer une génératrice à l'édifice pour rendre conforme le point de coordination s'il y a une panne électrique et rendre le centre utilisable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour recevoir un prix d'un électricien afin de confectionner un devis pour connaître la charge électrique que doit avoir un tel point de service et par le fait même indiquer ce dont la municipalité doit avoir comme entrée électrique et comme génératrice pour un tel point de service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil accepte que madame Lemieux demande par appel d'offres sur invitation un prix pour fournir un devis afin de connaître la charge électrique totale que l'édifice municipal doit avoir pour être le centre de coordination en situation d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**18. Rapport des activités incendie**

Un rapport est donné sur les activités du service incendie au courant du mois de mai.

## TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

2012-06-96

**19. Stratégie d'eau potable acceptation du règlement #2012-06-320**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en vertu de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable doit adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable en 2012;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation dudit règlement a été donné par la conseillère madame Jacqueline Poirier à la séance ordinaire du 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil adopte le règlement sur l'utilisation de l'eau potable tel qu'il suit :

Lecture dispensée puisque reçu avant la présente séance.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 20. Dépôt du rapport de la firme Ruralys

Le conseil a déposé le rapport sur la caractérisation et évaluation des paysages de Notre-Dame-du-Portage préparé par la firme Ruralys. Il sera présenté aux citoyens durant l'année.

### 21. Recommandations du CCU

#### PIIA

#### 241, route du Fleuve

2012-06-97

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande telle que dictée par le règlement du PIIA et a rencontré les propriétaires afin de discuter;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet ne respectent pas les objectifs du PIIA au niveau de l'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet ne respecte pas les objectifs du PIIA au niveau du volume du bâtiment par rapport au terrain;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil de ne pas accepter ce projet et de revenir avec une rénovation dont le volume et l'architecture respecteront les objectifs du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil n'accepte pas le projet du 241, route du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

#### PIIA

#### 874, route du Fleuve

2012-06-98

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation d'un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5657 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis tel que décrit. Par contre il recommande de demander au propriétaire plus d'informations sur les barreaux de la galerie avant, pour autorisation par la suite, de même que pour la toiture de cette galerie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte cette demande de PIIA avec les mêmes recommandations que le CCU a faites;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

**PIIA**

**752, route du Fleuve**

Demande de permis étudiée par le CCU mais changée par le propriétaire donc nul besoin de l'approbation du conseil puisque le permis ne touche plus le PIIA.

**22. MRC de Rivière-du-Loup - Îlots déstructurés**

Le maire explique le processus des îlots déstructurés effectué par la MRC.

**23. MRC de Rivière-du-Loup -Schéma d'aménagement**

Le maire explique que le schéma d'aménagement révisé par la MRC suit sont cours et devrait être terminé au courant de l'année 2012.

**2012-06-99**

**24. DEMANDE à la CPTAQ – route de la Montagne**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour appuyer le dézouage d'un terrain de 4 731.2 m2 sur les lots 46-1, 46-2, 47-1, 47-2;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est pas exploité par l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire l'utiliser à des fins autres qu'agricole et construire sa maison;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est présentement en friche et qu'il ne servira jamais pour l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More;

QUE le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'accorder cette demande de dézouage qui rendra conforme le terrain pour la construction d'une maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**2012-06-100**

**25. Emplacement de la petite école dans le Parc de l'Anse**

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine et Culture et la Municipalité ont signé une entente pour que la petite école soit intégrée au projet du Parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment n'appartient pas à la municipalité et qu'il sera implanté sur ses terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil accepte l'endroit où la petite école sera implantée tel que présenté sur la matrice graphique préparée par l'inspecteur municipal suite à une visite terrain avec les principaux intéressés.

QUE le conseil accepte qu'elle soit près du bâtiment de Bell (à l'est) à la limite des terrains du MTQ et de la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**LOISIRS ET CULTURE**

**26. Rapport du mois de mai en loisirs**

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de mai a été donné.

**27. Bibliothèque – compte rendu du projet**

Le maire explique que le projet sera remis de l'avant puisque le printemps a été chargé par d'autres dossiers.

## CORRESPONDANCE

- 2012-06-101**      **28. École Notre-Dame-du-Portage**  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du comité de parent pour le souper des élèves finissants leur 6e année;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :
- QUE le conseil accepte de donner 100\$ pour le souper de finissants de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 
- 2012-06-102**      **29. Fédération québécoise des municipalités – assises annuelles**  
CONSIDÉRANT QU'en septembre 2012 aura lieu les Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;
- D'inscrire le maire, ainsi que le conseiller, monsieur Michel Goulet au 71e Assises annuelles de la FQM;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 
- 30. Assemblée générale de la chambre de commerce**  
L'assemblée aura lieu le 12 juin 2012
- 31. MMQ dépôt du rapport annuel 2011**  
Tel que demandé par la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) le dépôt de leur rapport annuel 2011 se fait en conseil.
- 32. MAMROT semaine de la municipalité**  
Du 3 au 9 juin 2012 ce sera la semaine de la Municipalité lancée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.
- 33. Journée de la Culture septembre 2012**  
Le 28, 29 et 30 septembre aura lieu les journées de la culture lancées par le réseau Les Arts et la ville ;

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER

- 2012-06-103**      **34. Approbation des autorisations de dépenses**  
Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :
- QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – juin 2012» et totalisant un montant de 21 323.41\$ soient acceptées.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 
- 2012-06-104**      **35. Approbation des comptes à payer**  
Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :
- QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de mai 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 265 593.72\$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 
- 36. Période de questions**  
Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

**37. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition du conseiller, monsieur Vincent More la séance est levée à 21:25.

Le maire

La directrice générale

---

Louis Vadeboncoeur

---

Annie Lemieux, g.m.a.